

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Jeudi 13 Septembre 2018

Date de la convocation : 06/09/2018

Date d'affichage : 06/09/2018

Présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Christophe COUVREUR et Cyriaque PELLETIER absents excusés.

Secrétaire de séance : Johann LAGONOTTE.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des statuts actualisés de la Communauté Urbaine
- Décision modificative
- Point sur l'aménagement urbain de la RD228
- Point sur l'aménagement hydraulique du vignoble
- Questions diverses

Philippe AUBIER revient sur le dernier compte-rendu concernant l'utilisation des produits phytosanitaires. Il note que les remarques dont il a fait part sont rapportées d'une façon trop légère dans le compte-rendu. En effet, il est indiqué qu'il « informe » le conseil municipal. Or, il précise qu'il s'indignait bien plus qu'il n'y paraît et souhaite que ses remarques soient rapportées en respectant le ton employé.

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé.

1) Approbation des statuts actualisés de la Communauté Urbaine du Grand Reims (délibération n° 2018/04/01)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-4-2 L.5211-17, L.5211-41-3,

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale,

Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 mai 2018 portant approbation des statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Vu la délibération n° CC-2018-78 du Conseil communautaire du 28 juin 2018 actualisant les statuts de la Communauté urbaine du Grand Reims,

Considérant que les statuts doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération susvisée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver les statuts actualisés de la Communauté urbaine du Grand Reims.

2) Décision modificative (délibération n° 2018/04/02)

Vu la prise en charge par la Communauté Urbaine du Grand Reims de la subvention versée auparavant à l'association des 8 Villages,

Vu le prochain ajustement des attributions compensatoires 2018 dues par la commune à la Communauté Urbaine du Grand Reims qui en découle,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires afin de pallier à l'augmentation de la dépense à l'article 739211,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver l'inscription des crédits supplémentaires suivante dans le budget principal :

Dépenses de fonctionnement :

739211 + 5000 €
(Reversement sur contributions)

Recettes de fonctionnement :

7381 + 5000 €
(taxe additionnelle aux droits
De mutation)

3) Point sur l'aménagement urbain de la RD228 (délibération n° 2018/04/03)

Philippe AUBIER et Pierre LHOTTE présentent les plans du projet. La question qui se pose est la décision de l'échéancier des différentes tranches de travaux. Une réunion d'information sera organisée à destination de la population.

Vu la délibération n° 2018/01/01 en date du 13 février 2018 retenant le cabinet B3E pour la maîtrise d'œuvre concernant les travaux de sécurisation de la RD 228,

Vu les différentes réunions de travail organisées en partenariat également avec le Département afin de finaliser l'avant-projet,

Considérant que l'avant-projet comporte une tranche ferme d'un montant HT de 130 781,70 €, d'une tranche conditionnelle 1 d'un montant HT de 82 936,90 € et d'une tranche conditionnelle 2 d'un montant HT de 27 168,70 €,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** dans un premier temps la tranche ferme de l'avant-projet pour un montant HT de 130 781,70 €, et la tranche conditionnelle 2 pour un montant HT de 27 168,70 €,
- **S'ENGAGE** à réaliser les tranches ferme et conditionnelle 2 de l'avant-projet au cours des années 2019/2020,
- **SOLLICITE** la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour cette opération,
- **SOLLICITE** le Conseil Départemental de la Marne pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police pour cette opération

4) Point sur l'aménagement hydraulique du vignoble

L'enquête publique s'est achevée courant juin. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport le 13 juillet en émettant un avis favorable sur les 3 dossiers. Actuellement, nous sommes dans l'attente de l'arrêté du préfet. Si le préfet autorise les travaux, l'étape suivante sera la recherche de financement (emprunt), la consultation des entreprises et le phasage des travaux. La problématique de l'élargissement des chemins sera à prendre en compte (passage de convention avec les propriétaires).

5) Questions diverses

- Pierre Lhotte lit un courrier de Mme Gouet, occupant le logement communal, dans lequel elle souhaite que les radiateurs électriques, anciens, soient changés. Une demande de devis va être faite.
- Suite à quelques réclamations au sujet de l'utilisation des drones, Guy Janot propose de préparer une note d'information sur la réglementation de ces engins qui sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres.
- Il a été constaté un nid de frelons dans l'église. Marcel Failliot se charge d'appeler les pompiers.
- Pierre Lhotte lit le courrier envoyé par Monsieur Roger Poirret et sa fille Céline concernant des désordres subsistant après les travaux d'aménagement de la rue de la Barbe à Canne : la remise en état du caniveau est à envisager.
- Jean-Paul ABRAHAM lit un mail reçu par les parents des élèves scolarisés à Rosnay informant d'un besoin de parents volontaires pour le midi suite à des problèmes de personnel et annonçant que l'association ne gère pas la surveillance des bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.